

ANNEXE

Droit de réponse des entreprises au rapport d'Oxfam et Greenpeace

« Les milliardaires français font flamber la planète et l'Etat regarde ailleurs »

22.02.2022

Wendel

Après vérification, l'information relative aux émissions de scope 3 de l'entreprise Stahl, publiée dans le document d'enregistrement 2021 de Wendel, était exprimée dans une unité erronée. Il s'agit d'une coquille de rédaction. Le scope 3 de l'empreinte carbone de Stahl est de 470 milliers (et non millions) de tonnes CO₂eq en 2020, ce qui correspond à une empreinte carbone totale de 1 415 010 tonnes pour le Groupe Wendel sur la même année. Cette correction d'unité pour le scope 3 de Stahl fera l'objet d'une note explicative dans notre prochain document d'enregistrement annuel qui sera publié en avril 2022.

La Direction du développement durable de Stahl ajoute par ailleurs que le volume d'émissions de scope 3 est aligné avec le volume d'émissions d'autres acteurs du secteur de la chimie de spécialité.

A noter que l'ensemble des entreprises consolidées du Groupe Wendel ont mis en place un objectif de réduction de leurs émissions sur leurs scope 1, 2 et 3 (ou sont en cours de mise en place d'un objectif pour le scope 3). Début 2022, à l'exception de Crisis Prevention Institute (acquisition récente), toutes les sociétés consolidées du portefeuille se sont engagées auprès de la Science-Based Target Initiative afin de faire approuver leurs objectifs de réduction d'émission respectifs, et leur alignement avec une trajectoire bas carbone.

CMA CGM

En 2021, le Groupe CMA CGM a rallié la campagne mondiale « Race to Zero » et s'engage à atteindre l'objectif net zéro carbone d'ici 2050 au plus tard. Avec cet engagement, nous allons au-delà de la neutralité carbone et visons désormais le Net Zero carbone d'ici 2050, en privilégiant la réduction des émissions plutôt que les compensations. Au travers de cette initiative, le Groupe CMA CGM vise la définition d'une trajectoire précise de décarbonation entre 2021 et 2050, en ligne avec les accords de Paris et le scénario 1.5°C d'augmentation moyenne de la température, grâce à la méthodologie « Science Based Targets ».

Le choix de commander des navires propulsés au GNL est une première action d'envergure pour réduire les externalités négatives du transport maritime. En 2021, 21 navires au GNL étaient en flotte. D'ici à 2024, notre flotte comptera au minimum 44 navires propulsés au GNL. C'est une étape majeure dans la transition énergétique de la flotte. Ces nouveaux équipements permettront par ailleurs l'usage des énergies renouvelables pour la propulsion de nos navires (gaz tels que le biométhane et les méthanes de synthèse). Pour concrétiser cette stratégie de décarbonation, le Groupe investit dans la production de biométhane et met en place des partenariats stratégiques avec ses fournisseurs.

Convaincu que la décarbonation du Groupe passe par un mix de solutions, nous n'écartons aucune option pour atteindre nos objectifs à moyen et long terme. Nous investissons dans la recherche et le développement (R&D) pour concevoir les navires propres du futur et travaillons à l'amélioration continue des performances de nos actifs.

Le Groupe a l'ambition de devenir un des leaders de solutions de transport décarbonées sur toute la chaîne de valeur du transport (maritime, logistique et aérien).

Les activités des terminaux et de CEVA Logistics sont désormais incluses dans l'effort de décarbonation du Groupe : des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables ont ainsi été définis. CEVA Logistics soutient le développement d'énergies alternatives, telles que les biocarburants, et mise sur le report modal en proposant par exemple des alternatives fluviales ou ferroviaires au transport routier.

Lactalis

Oxfam tient à signaler que : « Après de multiples relances (et une prise de contact dès le 16/12/2021), Lactalis nous a indiqué que ce chiffre était faux, mais a refusé de nous en communiquer un autre, y compris lors de nos échanges en janvier où l'entreprise indiquait simplement ne pas communiquer sur son actionnariat ».

Sur les GES :

- Le Groupe Lactalis est pleinement engagé dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers différents programmes d'investissements sur ses sites de production, sa chaîne logistique et avec ses éleveurs partenaires. Le Groupe travaille actuellement à la construction de sa trajectoire de réduction des émissions carbone à l'échelle mondiale pour contribuer à l'atteinte de la neutralité d'ici à 2050, suivant une approche scientifique reconnue.
- Dans le rapport IATP qui constitue votre source, il est mentionné que les émissions de GES (gaz à effet de serre) de Lactalis ont augmenté de 30 % entre 2015 et 2017. Toutefois, Lactalis a opéré 18 acquisitions sur cette période, ce qui contribue mécaniquement à augmenter la valeur consolidée (valeur absolue) des émissions de GES désormais affichées à son bilan. Il ne s'agit pas de nouvelles émissions. Cela ne matérialise en aucun cas une détérioration de nos paramètres environnementaux industriels, ni des performances environnementales de nos éleveurs partenaires. Le Groupe Lactalis, et son écosystème, est fortement engagé dans la réduction des émissions des GES, et poursuit les actions mises en œuvre en ce sens depuis plusieurs années.

Sur l'actionnariat :

- Le chiffre de 51 % de l'actionnariat du groupe Lactalis attribué à Emmanuel Besnier est faux. Le groupe ne communique pas sur la composition de son actionnariat

Michelin

- Le manufacturing et l'énergie (scopes 1 & 2) représentent 2,46 Mt CO2 seulement sur le total des 147 ;
Le scope 3 environ 144. L'usage produit (hors contrôle du manufacturier) couvre entre 60 et 90% du scope 3. Avec une hypothèse médiane de 75%, cela fait 108 Mt CO2 émis en usage, soit 36 MtCO2 pour le reste du scope 3 (hors usage produit). On pourrait donc plus justement /tout aussi bien imputer 2,46+ 36 = 38,5 Mt CO2 aux opérations « étendues » du

Groupe Michelin et calculer ainsi une empreinte carbone financière de 1, 463 Mton CO2 correspondant aux 3,80% du capital de l'Entreprise détenus par la famille Michelin.

- Attention au risque de confusion : il ne faut pas assimiler la famille Michelin (un grand nombre de personnes) à « un milliardaire ». La part de l'entreprise détenue par la famille Michelin devrait donc être divisée par le nombre de personnes concernées, afin d'éviter un faux parallèle.